

construction d'habitations n'a donc été en moyenne que d'environ 4 p. 100 par année, alors que le taux de croissance du produit national brut réel a nettement dépassé 6 p. 100. Ainsi, en une période de rapide augmentation du nombre des ménages, la proportion des ressources disponibles au Canada consacrée à la construction de nouveaux logements a été sensiblement plus faible qu'au début des années '60.

Nous avons ici le résumé de la situation précaire qui existe au point de vue de logements. Cette situation, d'après le rapport économique, a commencé clairement à se dessiner au début de l'année 1966. Et c'est pour cela que l'an dernier nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement d'adopter des mesures, des législations susceptibles de contrecarrer la situation qui sévit aujourd'hui.

Mais malheureusement, encore là, et je le souligne, nous avons un gouvernement qui attend que la situation se détériore avant de prendre des mesures positives.

Évidemment, monsieur l'Orateur, il y a des causes au malaise que nous éprouvons présentement, et celles qu'on a constatées au cours de ce débat concernant la question du resserrement du crédit et un manque complet de planification des dépenses gouvernementales.

Le rapport économique du Canada, sur ces deux points, est absolument clair et précis. Et, avec votre permission, je me référerai à la page 27 du rapport économique en ce qui a trait au resserrement du crédit:

En résumé, au cours des périodes de resserrement du crédit, l'offre et la demande d'hypothèques résidentielles sont toutes deux soumises à de fortes pressions. De ce fait, jusqu'ici la demande d'habitations a eu tendance à se contracter en périodes de croissance de l'activité économique et de restriction volontaire des disponibilités monétaires et ainsi à servir à stabiliser le niveau général de la demande au sein de l'économie, mais au coût d'un fort degré d'instabilité dans ce secteur particulier.

Or, depuis l'élection de 1965, le gouvernement a pratiqué la politique de l'argent rare. Et cette politique d'argent rare a eu des conséquences désastreuses, non pas seulement dans ce secteur de notre économie, mais également dans d'autres secteurs du domaine de la consommation.

Et c'est pour cela, évidemment, que les gens qui n'ont pas les moyens, nos pauvres gens, ont énormément de difficultés présentement à joindre les deux bouts.

Monsieur l'Orateur, la planification des dépenses, voilà un des objectifs essentiels à une bonne administration. J'écoutais tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui prétendait que le parti conservateur n'était pas logique avec lui-même en présentant cet amendement, parce que l'an dernier nous n'avions pas fait appel au gouvernement pour qu'il restreigne ses dépenses.

[L'hon. M. Asselin.]

Or, nous avons toujours, depuis 1965 et avant, demandé au gouvernement qu'il fasse la planification de ses dépenses administratives.

Évidemment, nous avons toujours été également en faveur d'une coordination des priorités. Et lorsqu'on faisait allusion cet après-midi à notre appui relativement à l'augmentation de la pension de vieillesse jusqu'à \$105, c'est justement parce que nous voulions que le gouvernement donne des priorités dans différents domaines. Nous étions persuadés dans le temps que l'augmentation de la pension de vieillesse était une priorité, et en cela je pense bien que nos savants amis d'en face l'étaient également.

● (4.30 p.m.)

Donc, nous sommes en faveur d'une planification de nos dépenses et pour la priorité de certaines politiques.

Hier, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a pris la parole et il a semblé exprimer son intention, au nom du gouvernement, de suggérer prochainement l'établissement de priorités. Eh bien, c'est cela que nous voulons et, en 1967, si l'on veut bien comprendre l'économie et servir les intérêts de la nation, il faut, dans les temps modernes où nous vivons, donner la priorité à certains projets de loi.

En matière de logement, monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a des priorités à établir. La première qui me vient à l'esprit est celle de fixer un taux d'intérêt abordable pour tous les gens à revenu moyen.

Des chiffres, qui nous démontrent l'escalade toujours grandissante des frais de financement des hypothèques et du coût élevé de la construction, ont été cités en cette Chambre.

Hier, j'étais frappé par les exemples de l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson). Comme en fait foi la page 2719 du *hansard*, il nous dit qu'une maison dont le coût est de \$15,000, à un taux de 8½ p. 100, sur une période de 35 ans, eh bien, à l'échéance, le prix de la propriété, capital et intérêts, aura atteint \$45,000.

Lorsque nous adoptons des lois ou donnons un exposé de notre politique, cela doit être fait d'une manière efficace.

Évidemment, nous ne pouvons pas dire que la hausse du taux d'intérêt à 8½ p. 100 donnera un stimulant à la construction chez nous. Cela pourra aider la concurrence et inciter les institutions financières à investir dans ce secteur particulier de notre économie. Mais, pour le pauvre, pour celui qui n'a pas les moyens, celui qui ne gagne pas, mettons \$5,000, \$6,000 par année, ce taux d'intérêt à 8½ p. 100 est absolument inacceptable, il est à l'opposé des intérêts de ces gens-là.